

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre *f<sup>m</sup>*

N° 98

SIGNALEMENT.

Le *J<sup>m</sup>* Lavoissière Jean  
sieur de long  
natif de Senzergues  
demeurant à Senzergues  
allant à Palamou (Espagne)  
âgé de 17 ans, taille d'un mètre  
88 centimètres  
cheveux châtain clair front ordinaire  
sourcils châtain clair yeux châtain et  
nez large bouche petite  
barbe naissante menton rond  
visage rond teint coloré.

SIGNES PARTICULIERS.

*3*

PIECES DÉPOSÉES :

*le remède*

FAIT à Aurillac le 28 juillet 1844.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

*MAIRIE DE SENZERGUES*





Jean Lavaisiere, né au Village de Lèques Commune  
de Senzergues le vingt six octobre mil huit cent  
trente quatre, mais domicilié chez sa mère, au  
Village du lac, Commune de Junhac, a l'honneur  
de supplier M. le Maire de la dite Commune  
de Junhac, d'avoir la bonté de lui délivrer un  
Certificat, à l'effet de se rendre auprès de M. le préfet  
du Cantal, pour y prendre un passeport à l'étranger,  
afin d'aller travailler avec son père Jean Lavaisiere,  
en qualité de Mineur de long, à Palamos, ou à  
Patojoufil (Catalogne) où il réside depuis  
long temps, lequel peut le soutenir et donner  
à vivre, si les travaux venant à manquer ou  
étant suspendus. Junhac 24 juillet 1834  
ne s'ait signer

96

Nous Antoine Bouquier maire de la Commune de  
Junhac, Canton de Montsalvy, Cantal, avons  
l'honneur de certifier, que le nommé Lavaisiere  
Jean, né au Village de Lèques Commune de  
Senzergues le 26 octobre 1834, est né légitime  
au tirage du sort de la classe de 1834, pour le  
Canton de Montsalvy Est de borne vic et moeurs,  
ayant toujours tenu la conduite la plus régulière,  
mais désirant venir en aide à sa mère veuve  
ainsi qu'à son père, il a pris la détermination d'aller  
joindre ses deux frères, Jean, Et martin Lavaisiere,  
à Palamos, ou à Patojoufil, pour y travailler avec  
eux en qualité de Mineur de long, lesquels peuvent  
lui fournir des moyens d'existence si les travaux  
venant à manquer ou étant suspendus... à cette  
considération Monsieur le préfet, est sur d'avoir  
la bonté de délivrer au dit Jean Lavaisiere  
fus nommé, né à Lèques dite Commune de  
Senzergues le 26 octobre 1834, un passeport

63

Approuvé

a l'étranger pour se rendre auprès de ses frères  
à palamos, ou palosoufil, pour y travailler  
avec eux. En qualité de Steur de long

Suit le signalement

Savais père Jean, né au village de Léques Commune  
profession. Steur de long de Senegues le 26 octobre 1834  
natif de jumbac fils de Jean Jean Savaisière, et de  
département du Cantal Marie Anonimous, devant concourir  
demeurant au lac (jumbac) au tirage du fort de la classe de 1854  
allant à palamos, ou palosoufil la mère est présente, donnant  
son consentement au départ  
En Catalogne de son fils.

âge de seize ans 9 mois  
taille de 1 mètre 60 centimètres  
cheveux chatain clair  
front, ordinaire  
sourcils, chatain clair  
yeux, chatain clair  
nez, patte  
bouche petite  
barbe sans poil  
menton rond  
visages rond  
teint coloré

Signes particuliers  
aucun

fait et délivré en la mairie de jumbac le vingt quatre  
juillet mil huit cent cinquante un



Le Maire de jumbac  
Souygue

APPROBATION